

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2218

11 septembre 2008

SOMMAIRE

AI Global Investments S.à r.l.	106441	Metecno S.à r.l.	106423
Akeler Properties S.à r.l.	106440	Metropol International S.à r.l.	106418
AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l.	106435	Misterfoxy	106460
Begolux S.A.	106438	ML Dom Luxembourg II S.à r.l.	106464
Belval Plaza Tower S.à r.l.	106435	NABPP S.à r.l.	106454
Bema Invest S.A.	106458	Optis S.A.	106453
Charter Properties S.A.	106418	Outlet Mall Sub Group Holding No. 7 S.à r.l.	106436
Chimmo S.A.	106441	Overfin S.A.	106457
CMR Lux Sàrl	106439	Pevia Private Equity S.A.	106441
Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A.	106451	Quafi S.A.	106439
Dematic Holding S.à r.l.	106440	Ravago Distribution S.A.	106453
Dentsply Benelux S.à r.l.	106464	Ravi S.A.	106454
Dentsply EU Holding S.à r.l.	106448	Red Capital Market S.A.	106457
Elephant Project S.A.	106443	Renta Corporacion Luxembourg	106456
EPG S.A.	106452	Schlemmerek S.à r.l.	106447
European Resorts S.A.	106454	Sea Independence II S.A.	106423
Fedra	106456	Sea-Invest Corporation S.A.	106452
Fourth German Property 64 Sàrl	106455	Sechep Investments Holding II S.à r.l. ...	106449
Fujitsu Services PSF S.à r.l.	106418	Servilub Sàrl	106438
GELF Management (Lux) S.à r.l.	106449	Sodexho International Employees Plan Holding S.à r.l.	106436
Global Offshore S.A.	106454	Spotify Technology S.à r.l.	106418
Grass-Roots S.A.	106458	Stodiek Ariane III S.A.	106463
Hanse Holdings S.à r.l.	106452	Stodiek Ariane II S.A.	106462
Healthways International, S. à r.l.	106453	Synthèses Appliquées S.à r.l.	106448
Hovemag A.G.	106462	Synthèses Appliquées S.à r.l.	106448
IFAM S.à r.l.	106455	Tallahassee Finance S.A.	106455
Inter Conseil Services Plus S.A.	106438	Team Gold S.A.	106453
Kadant Luxembourg S.à r.l.	106439	That's It A.G.	106423
Manestan S.A.	106457	Trans Circle	106463
Manpower S.à r.l.	106455	Valec	106449
Mazars	106452	Vermont Investments S.A.	106457
Medas Corporation S.à r.l.	106456	Wolf Investment SA	106440

Metropol International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 119.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110761/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09578. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Charter Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.291.

EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008110764/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Fujitsu Services PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 119.717.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110412/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06434. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Spotify Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.052.

In the year two thousand eight, on the twenty-second day in the month of July.

Before Maître Patrick SERRES, notary, residing in REMICH (Grand-Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

there appeared:

1) "Rosello Limited", a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at 17 Gr. Xenopoulou, 3106 Limassol, Cyprus (HE 165082),

here represented by:

Mr Olivier Kuchly, with professional address at 22, avenue Marie-Therese L-2132 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Cyprus, on 18 July 2008;

2) "Instructus Limited", a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at 22, Aiantos Ag. Omologites, P.C. 1082, Nicosia, Cyprus (HE 169064),

here represented by:

Mr. Olivier Kuchly, prenamed,

by virtue of a proxy given in Cyprus, on 18 July 2008;

3) "Enzymix Systems Limited", a company incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at 35, Theklas Lysioti Street, Eagle Star House, 6th Floor, P.C. 3030 Limassol, Cyprus, (HE165123),

here represented by:

Mr. Olivier Kuchly, prenamed,

by virtue of a proxy given in Cyprus, on 17 July 2008;

4) "Swiftic AB", a company governed by the laws of Sweden, with its registered office located at Bondegatan 12, 41665 Goteborg (Sweden), registered with the Swedish Patent and Registration Office under the number 556720-1032,

here represented by:

Mr Olivier Kuchly, prenamed,

by virtue of a proxy given in Göteborg (Sweden), on 17 July 2008.

Said proxies, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, as represented here above, are the sole partners of "SPOTIFY TECHNOLOGY S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Trade and Company Register in Luxembourg under Section B, number 123 052, incorporated pursuant to a deed of notary Jean-Joseph WAGNER, prenamed, on 27 December 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 260 of 27 February 2007.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended pursuant to deeds of the same notary WAGNER;

- on 23 April 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1659 of 7 August 2007;

- on the 6 June 2008, its publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, still pending.

The same appearing parties representing the whole corporate capital of said Company:

"Rosello Limited" being holder of five hundred and thirty-six (536) shares, "Instructus Limited", holder of four hundred and seventy (470) shares and "Enzymix Systems Ltd", holder of one hundred and twelve (112) shares, "Swiftic AB", holder of fifty-two (52) shares, all having a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) per share, thus a subscribed share capital of TWENTY-NINE THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY EURO (29'250.- EUR).

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda (all items being inter related and constituting one agenda item):

Agenda:

1 To reduce the current nominal value of the shares from currently twenty-five euro (25.- EUR) to zero point zero twenty-five euro (0.025 EUR) per share and as a direct consequence to increase the number of shares from thousand one hundred and seventy (1,170) to one million one hundred and seventy thousand (1,170,000) with a par value of zero point zero twenty-five euro (0.025 EUR) per share.

2 To increase the share capital by an amount of ten thousand eight hundred fifty-eight point eight hundred seventy-five euro (10,858.875 EUR) so as to raise it from its present amount of twenty-nine thousand two hundred and fifty euro (29,250.- EUR) to an amount of forty thousand one hundred and eight point eight seven five euro (40,108.875 EUR) and to issue four hundred and thirty four thousand three hundred fifty-five (434,355) new shares having a nominal value of zero point zero twenty-five euro (0.025 EUR) to be subscribed by the current shareholders of the Company, for a total contribution in cash of an amount of ten thousand eight hundred fifty-nine (10,859.- EUR).

3 To amend article six (6) of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase and the reduction of the nominal value.

4 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to reduce the current nominal value of the shares from currently twenty-five euro (25.- EUR) to zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR) and to increase, as such consequence, the number of the existing shares from one thousand one hundred and seventy (1,170) to one million one hundred seventy thousand (1,170,000) shares having each a par value zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR).

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ten thousand eight hundred fifty-eight point eight hundred and seventy-five Euro (10,858.875 EUR) in order to raise it

from its current amount of twenty-five thousand two hundred and fifty euro (29,250.- EUR) to an amount of forty thousand one hundred and eight point eight hundred and seventy-five Euro (40,108.875 EUR) and to issue four hundred thirty-four thousand three hundred fifty-five (434,355) new shares having a nominal value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR) with the same rights and privileges attached as the existing shares.

Such increase of share capital is subscribed and paid up in cash for a total contribution of ten thousand eight hundred fifty-nine euro (10,859.- EUR) by the following subscribers pursuant to subscription forms which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, and which shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Subscribers	Numbers of shares
Rosello Limited	45,400
Instructus Limited	3,220
Enzymix Systems Limited	6,440
Northzone V K/S	242,131
Creandum II LP	71,329
Creandum II Kommanditbolag	49,736
SBH Capital AB	16,099
TOTAL	434,355

It is resolved to allocate the total cash contribution in a amount of TEN THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY-NINE EURO (10,859.- EUR) as follows:

(i) the amount of ten thousand eight hundred fifty-eight point eight hundred seventy-five euro (10,858.875 EUR) to the share capital of the Company, and

(ii) the amount of zero point one hundred twenty-five euro (0,125 EUR) to the share premium account of the Company. Evidence of the different contributions has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

The other existing shareholder, the company "Swiftic AB" declared, through its proxy holder, to expressly renounce to the subscription of any new shares issued presently by the Company.

Third resolution

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The corporate capital is set at forty thousand one hundred and eight point eight hundred and seventy-five Euro (40,108.875 EUR) divided into one million six hundred and four thousand three hundred and fifty-five (1,604,355) shares having a par value of zero point zero twenty-five Euro (0.025 EUR)."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at thousand one hundred euro.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à REMICH (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ont comparu:

1) «Rosello Limited», une société constituée sous le droit chypriote, avec siège social au 17 Gr. Xenopoulou, 3106 Limassol, Cyprus (HE165082),

ici représentée par:

Monsieur Olivier Kuchly, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chypre, le 18 juillet 2008;

2) «Instructus Limited» une société constituée sous le droit chypriote, avec siège social au 22, Aiantos Ag. Omologites, P.C. 1082 Nicosie, Chypre (HE169064),

ici représentée par:

Monsieur Olivier Kuchly, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Chypre, le 18 juillet 2008;

3) «Enzymix Systems Limited», une société constituée sous le droit chypriote, avec siège social au 35, Theklas Lysioti Street, Eagle Star House, 6th Floor, P.C. 3030 Limassol, Chypre (HE 165123),

ici représentée par:

Monsieur Olivier Kuchly, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Chypre, le 17 juillet 2008;

4) «Swiftic AB», une société régie par les lois de la Suède, avec siège social à Bondegatan 12, 41265 Goteborg (Suède), inscrite au Swedish Patent and Registration Office (Bureau Suédois des Brevets et Enregistrements) sous le numéro 556720-1032,

ici représentée par:

Monsieur Olivier Kuchly, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée à Goteborg (Suède), le 17 juillet 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquelles parties comparantes, représentées, comme il est précisé ci-avant, sont les seuls associés de «SPOTIFY TECHNOLOGY S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123 052, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, prénommé, en date 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 260 du 27 février 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés depuis sa date de constitution, par le même notaire WAGNER:

- en date 23 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1659 du 7 août 2007;
- en date du 6 juin 2008, sa publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations étant encore en cours.

Les mêmes parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de ladite Société.

«Rosello Limited» étant détentrice de cinq cent trente-six (536) parts sociales, «Instructus Limited» détentrice de quatre cent soixante-dix (470) parts sociales et «Enzymix Systems Limited» détentrice de cent douze (112) parts sociales, «Swiftic AB» détentrice de cinquante-deux (52) parts sociales, toutes avec une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR), soit un capital social souscrit de VINGT-NEUF MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (29'250.- EUR).

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 De réduire la valeur nominale actuelle des parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) à zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) par part sociale et en conséquence directe d'augmenter le nombre de parts sociales de mille cent soixante-dix (1'170) à un million cent soixante-dix mille (1'170'000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR).

2 D'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de dix mille huit cent cinquante-huit virgule huit cent soixante-quinze euros (10'858,875 EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille deux cent cinquante euros (29'250.- EUR) à un montant de quarante mille cent huit virgule huit cent soixante-quinze euros (40'108,875 EUR) et d'émettre quatre cent trente-quatre mille trois cent cinquante-cinq (434'355) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) chacune, à souscrire par les associés existants de la Société et pour un apport total en numéraire de dix mille huit cent cinquante-neuf euros (10'859.- EUR).

3 De modifier l'article six (6) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus;

4 Divers;

ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire la valeur nominale actuelle de chaque part sociale de vingt-cinq euros (25.- EUR) à zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR) et d'augmenter en conséquence le nombre actuel de parts sociales de mille cent soixante-dix (1'170) à un million cent soixante-dix mille (1'170'000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de dix mille huit cent cinquante-huit virgule huit cent soixante-quinze euros (10'858,875.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de vingt-neuf mille deux cent cinquante euros (29'250.- EUR) à un montant de quarante mille cent huit virgule huit cent soixante-quinze euros (40'108,875.- EUR) et d'émettre quatre cent trente-quatre mille trois cent cinquante-cinq (434.355) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale zéro virgule zéro vingt-cinq euros (0,025 EUR).

chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la présente augmentation de capital.

L'augmentation de capital est souscrite et payée par des apports en numéraire pour un montant total de dix mille huit cent cinquante-neuf euros (10'859.- EUR) par les souscripteurs mentionnés ci-après suivant les formulaires de souscription qui ont été signés par toutes les personnes présentes et le notaire instrumentant, et qui resteront annexés à cet acte et qui seront soumis à la formalité de l'enregistrement.

Souscripteurs	Nombre des parts sociales
Rosello Limited	45,400
Instructus Limited	3,220
Enzymix Systems Limited	6,440
Northzone V K/S	242,131
Creandum II LP	71,329
Creandum II Kommanditbolag	49,736
SBH Capital AB	16,099
TOTAL	434,355

Il a été décidé d'allouer le montant total des apports en numéraire de DIX MILLE HUIT CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (10'859.- EUR) de la manière suivante:

(i) le montant de dix mille huit cent cinquante-huit virgule huit cent soixante-quinze euros (10'858,875 EUR) au capital social de la Société, et

(ii) le montant de zéro virgule cent vingt-cinq euros (0,125 EUR) au compte prime d'émission de la Société.

La preuve des différentes souscriptions a été apportée au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

L'autre associé existant, la société «SWIFTIC AB» déclare, par son mandataire, renoncer expressément à la souscription de toute part sociale nouvelle émise par la Société.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article SIX (6) des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à quarante mille cent huit virgule huit cent soixante-quinze euros (40'108,875 EUR) divisé en un million six cent quatre mille trois cent cinquante-cinq (1'604'355) parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro vingt-cinq Euros (0,025 EUR) chacune.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cent euros.

Le notaire soussigné qui a parfaite connaissance de la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même comparant faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, P. SERRES.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juillet 2008. Relation: EAC/2008/10132. - Reçu cinquante-quatre Euros trente Cents (10.859.- à 0,5 % = 54,30.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008110509/239/229.

(080127862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Sea Independence II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 75.136.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008110766/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10177. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

That's It A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 95.618.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, au 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008110767/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10179. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Metecno S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 141.024.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bienosta Limited, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Cyprus, having its registered office at Theklas Lysioti, 35, Eagle Star House, 5th floor P.C. 3030, Limassol, Cyprus, registered with the Department of registrar of companies Nicosia under number HE 225273,

here represented by Tom Storck, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed 'ne varietur' by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. Bienosta Limited is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Metecno N.V., a public limited liability company (naamloze vennootschap) incorporated under Netherlands Antilles law, having its official seat (statutaire zetel) in Curaçao, the Netherlands Antilles and having its registered office address at Berg Arrarat 1, Curaçao, the Netherlands Antilles, registered with the commercial register of the Curaçao chamber of commerce & industry under number 8004 (the Company).

II. By written resolutions adopted by the board of managing directors of the Company on July 7, 2008, copy of which shall remain annexed to the present deed, it was resolved to transfer the Company's seat from Curaçao, the Netherlands Antilles, to the Grand-Duchy of Luxembourg, in accordance with the National Ordinance on the Transfer of the Corporate Seat to Third Countries (Landsverordening zetelverplaatsing derde landen), without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to that resolution have been duly performed.

III. It results from the interim balance sheet of the Company as at July 7, 2008 and a valuation certificate of the Company dated as of the date hereof (the Valuation Certificate) that the net value of the Company corresponds at least to the value of the share capital and share premium of the Company (copies of said interim balance sheet and valuation certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities).

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the statutory seat and central administration of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles, to the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Metecno S.à.r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat and central administration of the Company to the City of Luxembourg;

3. Approval of the interim balance sheet of the Company as at July 7, 2008;

4. Acknowledgment and, to the extent applicable, approval of the Valuation Certificate;

5. Determination of the share capital and the par value per share of the Company;

6. Amendment and complete restatement of the Company's articles of incorporation so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

7. Acknowledgment of the resignation of Caribbean Management Company N.V. as managing director A of the Company, effective as of the date of this deed, and granting Caribbean Management Company N.V. full discharge for the performance of its duties as managing director A of the Company;

8. (i) Appointment of (a) Mr. Hans de Graaf, director of companies, born in Reeuwijk, the Netherlands on April 19, 1950, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and (b) Nancy Aleida Bleumer, director of companies, born in Doetinchem, the Netherlands on November 30, 1971, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as Class A managers of the Company for an unlimited duration, effective as of the date of this deed and (ii) confirmation of the mandates of (a) Mr. Hans Jörg Furrer, statutory director, born in Ichertswill, Switzerland, on July 3, 1940, residing at Im Gjuch 16, Mettmenstetten CH-8932, Switzerland and (b) Mr. Jean Jozef Maria Matthijs, statutory director, born in Brugge, Belgium, on April 15, 1939, residing at Heliotropenlaan 24, Brussels 1030, Belgium, as Class B managers of the Company for an unlimited duration; and

9. Establishment of the registered office and central administration of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Thereupon, the appearing party requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the statutory seat and central administration of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles, to the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Metecno S.à.r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, to the extent needed, decides to convert the Company to the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Third resolution

The Sole Shareholder approves the interim balance sheet of the Company as at July 7, 2008.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges and, to the extent applicable, approves the valuation certificate issued by the duly authorized representative of the Company as of July 7, 2008 from which it appears (i) that the net value of the Company is at least equal to the amount of the shareholders' equity shown on the interim balance sheet and (ii) that the minimum capital requirement applicable in Luxembourg to a private limited liability company (société à responsabilité limitée) is complied with.

Fifth resolution

The Sole Shareholder sets the share capital of the Company at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up, by reducing the share capital of the Company from its current amount of the euro equivalent of fifty thousand Antillean Guilder (ANG 50,000), i.e. seventeen thousand nine hundred and fifty three euro and thirty two cents (EUR 17,953.32) at the exchange rate ANG/EUR applicable as of July 4, 2008 of EUR 1 = ANG 2.7850, to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) and allocating the amount of the capital reduction to the share premium reserve account of the Company.

It results from the above mentioned capital decrease that the Sole Shareholder is the holder of twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, in the Company.

Sixth resolution

As a result of the before going resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of incorporation of the Company so as to conform them to the Law.

The restated articles of incorporation of the Company shall read as follows:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "METECNO S.A.R.L." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favor or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not to be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers composed of at least one Class A manager and one Class B manager (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, including at least one Class A manager and one Class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one Class A manager and one Class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non-waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year upon migration shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2008.

Seventh resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of Caribbean Management Company N.V. as managing director A of the Company, effective as of the date of this deed, and grants Caribbean Management Company N.V. full discharge for the performance of its duties as managing director A of the Company.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to appoint (a) Mr. Hans de Graaf, director of companies, born in Reeuwijk, the Netherlands on April 19, 1950, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and (b) Mrs. Nancy Aleida Bleumer, director of companies, born in Doetinchem, the Netherlands on November 30, 1971, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, as Class A managers of the Company for an unlimited duration, effective as of the date of this deed and (ii) to confirm the mandates of (a) Mr. Hans Jörg Furrer, statutory director, born in Ichertswill, Switzerland, on July 3, 1940, residing at Im Gjuch 16,

Mettmenstetten CH-8932, Switzerland and (b) Mr. Jean Jozef Maria Matthijs, statutory director, born in Brugge, Belgium, on April 15, 1939, residing at Heliotropenlaan 24, Brussels 1030, Belgium, as Class B managers of the Company for an unlimited duration.

It results from the above that, effective as of the date of this deed, the board of managers of the Company is composed as follows:

Class A managers:

- Mr. Hans de Graaf, and
- Mrs. Nancy Aleida Bleumer

Class B managers:

- Mr. Hans Jörg Furrer, and
- Mr. Jean Jozef Maria Matthijs.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office and central administration of the Company at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuvième jour de juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bienosta Limited, une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Theklas Lysioti, 35, Eagle Star House, 5th floor P.C. 3030, Limassol, Chypre, immatriculée au Service du Registre des sociétés de Nicosia sous le numéro HE 225273,

ici représentée par Tom Storck, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Bienosta Limited est l'associé unique (l'Associé Unique) de Metecno N.V., une société anonyme constituée selon les lois des Antilles Néerlandaises, ayant son siège officiel au Curaçao, les Antilles Néerlandaises et ayant son siège social à Berg Arrarat 1, Curaçao, les Antilles Néerlandaises, immatriculée au registre de commerce du Curaçao chambre de commerce & industrie sous le numéro 8004 (la Société).

II. Par des résolutions écrites adoptées par le conseil de gérance de la Société le 7 juillet 2008, dont la copie restera annexée au présent acte, il a été décidé de transférer le siège social de la Société de Curaçao, les Antilles Néerlandaises, au Grand Duché de Luxembourg, conformément à une Ordonnance Nationale sur le Transfert du Siège Social aux Pays Tiers, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par les lois des Antilles Néerlandaises en vue d'appliquer cette résolution ont été dûment accomplies.

III. Il ressort du bilan intérimaire de la Société en date du 7 juillet 2008, et d'un certificat d'évaluation de la Société en date des présentes (le Certificat d'Evaluation) que la valeur nette de la Société correspond au moins à la valeur du capital social et de la prime d'émission de la Société (les copies dudit bilan intérimaire et du certificat d'évaluation, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte et seront soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement).

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social et de la gestion centrale de la Société du Curaçao, les Antilles Néerlandaises, au Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Metecno S.à.r.l. et acceptation de la nationalité Luxembourgeoise découlant du transfert de siège social et de la gestion centrale de la Société au Luxembourg;

3. Approbation du bilan intérimaire de la Société en date du 7 juillet 2008;

4. Reconnaissance et, dans la mesure où cela est applicable, approbation du certificat d'évaluation;

5. Fixation du capital social et de la valeur nominale par part sociale de la Société;

6. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois du Luxembourg, suite au changement de la Société qui est devenue une société régie par la loi de Luxembourg soumise à la loi Luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

7. Reconnaissance de la démission de Caribbean Management Company N.V. en qualité de gérant A de la Société, entrant en vigueur à la date du présent acte, et accordant pleine décharge à Caribbean Management Company N.V. pour l'exercice de sa fonction en tant que gérant A de la Société;

8. (i) Nomination de (a) M. Hans de Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk, les Pays-Bas, le 19 avril 1950, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et (b) Nancy Aleida Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem, les Pays-Bas, le 30 novembre 1971, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en qualité de gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, entrant en vigueur à la date du présent acte et (ii) confirmation des mandats de (a) M. Hans Jörg Furrer, directeur statutaire, né à Ichertswill, Suisse, le 3 juillet 1940, demeurant à Im Gjuch 16, Mettmenstetten CH-8932, Suisse et (b) M. Jean Jozef Maria Matthijs, directeur statutaire, né à Brugge, Belgique, le 15 avril 1939, demeurant à Heliotropenlaan 24, Bruxelles 1030, Belgique, en qualité de gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée; et

9. Etablissement du siège social et de la gestion centrale de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Sur ce, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social et la gestion centrale de la Société du Curaçao, les Antilles Néerlandaises, au Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité juridique. L'Associé Unique déclare ensuite que toutes les formalités requises par les lois des Antilles Néerlandaises en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Metecno S.à.r.l., accepte la nationalité Luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et, dans la mesure du nécessaire, décide de transformer la Société en la forme juridique d'une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve le bilan intérimaire de la Société daté du 7 juillet 2008.

Quatrième résolution

L'Associé Unique reconnaît et, dans la mesure où cela est applicable, approuve le certificat d'évaluation émis par le représentant dûment habilité de la Société en date du 7 juillet 2008 duquel il ressort que (i) la valeur nette de la Société est au moins égale au montant des parts sociales des associés figurant sur le bilan intérimaire et (ii) le capital minimum obligatoire applicable au Luxembourg à une société à responsabilité limitée est respecté.

Cinquième résolution

L'Associé Unique fixe le capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, par réduction du capital social de la Société de son montant actuel de l'équivalent en euro de cinquante mille florins des Antilles Néerlandaises (ANG 50.000), soit dix-sept mille neuf cent cinquante trois euros et trente-deux cents (EUR 17.953,32) au taux de change ANG/EUR applicable à compter de la date des présentes de EUR 1 = ANG 2,7850, à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et par affectation du montant de la réduction de capital social au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il résulte de la réduction de capital indiquée ci-dessus que l'Associé Unique détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, dans la Société.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes à la Loi.

Les statuts reformulés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "METECNO S.AR.L" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales suite à un décès aux tiers est soumise à l'accord des associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance composé d'au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Quand les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative d'un gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme étant dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les résolutions sont adoptées en l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés endéans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et fixent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, et respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, par télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social dès la migration commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2008.

Septième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de Caribbean Management Company N.V. en qualité de gérant A de la Société, entrant en vigueur à la date du présent acte, et accorde pleine décharge à Caribbean Management Company N.V. pour l'exercice de sa fonction en tant que gérant A de la Société.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide (i) de nommer (a) M. Hans de Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk, les Pays-Bas, le 19 avril 1950, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et (b) Nancy Aleida Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem, les Pays-Bas, le 30 novembre 1971, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en qualité de gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée, entrant en vigueur à la date du présent acte et (ii) de confirmer les mandats de (a) M. Hans Jörg Furrer, directeur statutaire, né à Ichertswill, Suisse, le 3 juillet 1940, demeurant à Im Gjuch 16, Mettmenstetten CH-8932, Suisse et (b) M. Jean Jozef Maria Matthijs, directeur statutaire, né à Brugge, Belgique, le 15 avril 1939, demeurant à Heliotropenlaan 24, Bruxelles 1030, Belgique, en qualité de gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée.

Suite à la résolution précédente, en vigueur à la date du présent acte, le conseil de gérance de la Société est formé comme suit:

Gérants de Classe A:

- M. Hans de Graaf, et

- Mme Nancy Aleida Bleumer

Gérants de Classe B:

- M. Hans Jörg Furrer, et

- M. Jean Jozef Maria Matthijs.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social et la gestion centrale de la Société au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Evaluation des frais

Le montant des frais en conséquence du présent acte est estimé approximativement à EUR

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. STORCK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29638. — Reçu mille cinq cent soixante-dix-sept euros trente-deux cents (0,5% = 1.577,32.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008110479/242/649.

(080127666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Belval Plaza Tower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.548.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110627/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06952. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

AMP Capital Investors (Direct Property Fund) Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.407.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2008, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Michael Chidiac, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Monsieur David Cunnington, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- Monsieur Richard Shields, avec adresse professionnelle à Level 4 Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J6BX Londres, Grande Bretagne; est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008111523/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10970. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Sodexo International Employees Plan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 78.690.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ.

Référence de publication: 2008110637/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10238. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.255.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of July,

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg) (RCS Luxembourg B-97.674),

represented by Mr Guillaume Cavalin, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as Proxy, by virtue of a power of attorney signed on 22 July 2008.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in its capacity as single partner of Outlet Mall Sub Group Holding No. 7 S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the sole partner of Outlet Mall Sub Group Holding No. 7 S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), (the "Company"), incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 17 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 326 of 7 February 2008 and entered in the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under the number B-135.255.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To amend article 11, paragraph 5 of the articles of association of the Company regarding the meetings of the board of directors of the Company.

2 To delete article 11, paragraph 7 of the articles of association of the Company regarding the meetings of the board of directors of the Company.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The single partner RESOLVES to amend article 11, paragraph 5 of the articles of association of the Company which must then be read as follows:

" **Art. 11. paragraphe 5.** Every Board of Directors meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as his proxy. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication, another Director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication. Meetings of the Board of Directors may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the Directors participating by such means shall be deemed to be physically present in the Grand Duchy of Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine."

Second resolution

The single partner RESOLVES to delete article 11, paragraph 7 of the articles of association of the Company.
There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois juillet,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Outlet Mall Group Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg) (RCS Luxembourg: B-97.674),

représentée par Guillaume Cavalin, avocat, résidant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 juillet 2008.

La dite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de Outlet Mall Sub Group Holding No. 7 S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Lequel comparant est l'associé unique de Outlet Mall Sub Group Holding No. 7 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), (la "Société"), constituée par acte de Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg, le 17 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 326 du 7 février 2008, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-135.255.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement au courant des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1 Modification de l'article 11, alinéa 5 des statuts de la Société concernant les réunions du conseil d'administration de la Société.

2 Suppression de l'article 11, alinéa 7 des statuts de la Société concernant les réunions du conseil d'administration de la Société.

et a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de modifier l'article 11, alinéa 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 11. alinéa 5.** Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant un autre Administrateur comme son mandataire. Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tous autres moyens de communication, un autre Administrateur comme son mandataire. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit, câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tous autres moyens de communication. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues au moyen de

conférences téléphoniques, visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les Administrateurs participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents physiquement au Grand-Duché de Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration déterminera de temps à autre."

Deuxième résolution

L'associé unique DECIDE de supprimer l'article 11, alinéa 7 des statuts de la Société.

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est terminée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement neuf cents euros (EUR 900.-).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Cavalin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2008, LAC/2008/31252. — Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008110417/220/112.

(080128153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Inter Conseil Services Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 92.249.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110874/3139/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04127. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Servilub Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Luxembourg, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 131.017.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110872/3139/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08766. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Begolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.415.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 31/07/08.

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008110881/1611/14.

Enregistré à Diekirch, le 8 août 2008, réf. DSO-CT00087. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080129001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

CMR Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 114.167.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008110873/3139/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01861. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Quafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 95.907.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110842/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Kadant Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.943.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 29 décembre 2007 de sa société mère, KADANT INC. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110910/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11685. - Reçu 226,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2005, acte publié au Mémorial C no 490 du 8 mars 2006, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 septembre 2007, acte publié au Mémorial C no 2497 du 3 novembre 2007.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dematic Holding S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008110909/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT11995. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Akeler Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 79.117.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 453 du 18 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Akeler Properties Sàrl

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008110906/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12020. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Wolf Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.277.

Constituée par-devant M^e Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n^o 617 du 6 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire, en date du 21 juin 1999, acte publié au Mémorial C no 712 du 24 septembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WOLF INVESTMENT SA

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008111178/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11012. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Chimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 138.073.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen General Versammlung vom 31. Juli 2008

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110837/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09474. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Pevia Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 137.977.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen General Versammlung vom 31. Juli 2008

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Luxemburg, den 31. Juli 2008

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110838/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 140.619.

—
In the year two thousand and eight, on the fourth of August.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mrs. Linda KORPEL, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 31 July 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have not been yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and seventy-two thousand five hundred and fifty Euro (EUR 372,550.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to three hundred and eighty-five thousand fifty Euro (EUR 385,050.-) by the issue of three hundred and seventy-two thousand five hundred and fifty (372,550) A shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the New Shares are wholly subscribed by Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l, prenamed, paid up by a contribution in kind consisting in a claim owned by Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l, representing an aggregate amount of three hundred and seventy-two thousand five hundred and fifty Euro (EUR 372,550.-).

The total contribution of three hundred and seventy-two thousand five hundred and fifty Euro (EUR 372,550.-) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 6.1. of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at three hundred and eighty-five thousand fifty Euro (EUR 385,050.-) divided into three hundred and eighty-five thousand fifty (385,050) Class A shares ("A Shares") with a par value of one Euro (EUR 1.-).

The Company's share capital shall also be represented by Class B shares ("B Shares"), Class C shares ("C Shares"), Class D shares ("D Shares"), Class E shares ("E Shares"), Class F shares ("F Shares"), Class G shares ("G Shares"), Class H shares ("H Shares"), Class I shares ("I Shares") and Class J shares ("J Shares") which will have a par value of one Euro (EUR 1.-) upon issuance and subscription (all together referred with the A Shares as to the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Linda KORPEL, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 4 août 2008.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de "Al Global Investments S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C").

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent soixante-douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 372.550.-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) jusqu'à trois cent quatre-vingt cinq mille cinquante Euros (EUR 385.050.-) par l'émission de trois cent soixante-douze mille cinq cent cinquante (372.550) parts sociales de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro

(EUR 1.-) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l., prénommé, payées par un apport en nature, consistant en une dette qu'Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l. détient envers la Société, représentant un montant total de trois cent soixante-douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 372.550,-).

L'ensemble de l'apport d'un montant de trois cent soixante-douze mille cinq cent cinquante Euros (EUR 372.550,-) sera entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de trois cent quatre-vingt cinq mille cinquante Euros (EUR 385.050,-) divisé en trois cent quatre-vingt mille cinquante (385.050) parts sociales de catégorie A ("Parts Sociales de Catégorie A"), d'une valeur de un euro (EUR 1.-) chacune.

Le capital social de la Société pourra également être représenté par des Parts Sociales de catégorie B, ("Parts Sociales de Catégorie B"), des Parts Sociales de catégorie C ("Parts Sociales de Catégorie C"), des Parts Sociales de catégorie D ("Parts Sociales de Catégorie D"), des Parts Sociales de catégorie E ("Parts Sociales de Catégorie E"), des Parts Sociales de catégorie F ("Parts Sociales de Catégorie F"), des Parts Sociales de catégorie G ("Parts Sociales de Catégorie G"), des Parts Sociales de catégorie H ("Parts Sociales de Catégorie H"), des Parts Sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I"), des Parts Sociales de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J") d'une valeur de un euro (EUR 1.-) chacune, dès leur émission et leur souscription (collectivement désignées avec les Parts Sociales de catégorie A comme les "Parts Sociales")."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 août 2008. Relation: EAC/2008/10568. — Reçu mille huit cent soixante-deux Euros soixante-quinze Cents (372.550.- à 0,5 % = 1.862,75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 août 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008110430/239/117.

(080127874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Elephant Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 141.067.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt août.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) La société de droit irlandais "ROSEVARA LIMITED", établie et ayant son siège social à Athlone, 4, Custume Place, (République d'Irlande), inscrite au Registre de Commerce de la République d'Irlande "CRO" sous le numéro 196711,

ici représentée par Madame Stéphanie BIRCK, corporate executive, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Sark, (République d'Irlande), le 28 juillet 2008.

2) La société de droit irlandais "SANLUX INVESTMENTS LIMITED", établie et ayant son siège social à Athlone, 4, Custume Place, (République d'Irlande), inscrite au Registre de Commerce de la République d'Irlande "CRO" sous le numéro 196706,

ici représentée par Mademoiselle Anne-Marie CHARLIER, corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Sark, (République d'Irlande), le 28 juillet 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêtés les statuts comme suit:

A - Nom - siège - durée - objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "ELEPHANT PROJECT S.A." (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B - Capital social - actions

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C - Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en

fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D - Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E - Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins 10 pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 27 mai à 10.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F - Exercice social - bilan

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le Conseil d'Administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G - Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les cinq mille (5.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société "ROSEVARA LIMITED", prédésignée, deux mille cinq cents actions,	2.500
2) La société "SANLUX INVESTMENTS LIMITED", prédésignée, deux mille cinq cents actions,	2.500
Total: cinq mille actions,	5.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes prémentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, né à Luxembourg, le 3 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, président du conseil d'administration;
 - b) Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né le 13 mai 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;
 - c) Madame Annie SWETENHAM, corporate manager, née à Neuilly-sur-Seine (France), le 18 août 1950, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
3. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.
4. Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, est appelé à la fonction de commissaire; son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.
5. Le siège social de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BIRCK - CHARLIER - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 août 2008. Relation GRE/2008/3480. — Reçu Deux cent cinquante euros 0,5%: 250,- €.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110857/231/229.

(080128960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Schlemmerek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 4, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 48.289.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Le 28.08.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110884/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 août 2008, réf. DSO-CT00094. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080128994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Synthèses Appliquées S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.316.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 23/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110885/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2008, réf. DSO-CS00498. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080128992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Synthèses Appliquées S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.316.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 23/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008110886/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 28 juillet 2008, réf. DSO-CS00496. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080128990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 190.219.900,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 73.350.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2008.

Pour DENTSPLY EU HOLDING SARL

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008111224/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03890. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

GELF Management (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 121.702.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2008.

Pour GELF MANAGEMENT (LUX) SàRL

Signature

Référence de publication: 2008111217/565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03917. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Valec, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 105.314.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2008.

Pour VALEC

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008111221/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03897. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Sechep Investments Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.552.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société régie par les lois de Gibraltar "YANWORTH HOLDINGS LTD.", établie et ayant son siège social à Gibraltar, 57/63 Line Wall Road.

2) La société régie par les lois de Luxembourg "CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Les deux sont ici représentées par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée "SECHEP INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139552, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1735 du 15 juillet 2008,

et qu'elles ont pris, par leur mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

La société "CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, cède par les présentes cent (100) de ses parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune à la société "YANWORTH HOLDINGS LTD.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, qui accepte par son mandataire au prix de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Monsieur Udo HESEMANN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, agissant en sa qualité de gérant de la Société, ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui, accepte expressément la cession de parts sociales pré-mentionnée conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer les cent (100) parts sociales de catégorie B, cédées ci-avant, en cent (100) parts sociales de catégorie A.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, les six cents (600) parts sociales représentatives du capital de la Société sont détenues comme suit:

- 1) La société régie par les lois de Gibraltar "YANWORTH HOLDINGS LTD.", prédésignée, cinq cents parts sociales de catégorie A; et
- 2) La société régie par les lois de Luxembourg "CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l.", prédésignée, cent parts sociales de catégorie B.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of July.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) The company governed by the laws of Gibraltar "YANWORTH HOLDINGS LTD.", established and having its registered office in Gibraltar, 57/63 Line Wall Road.

2) The company governed by the laws of Luxembourg "CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l.", established and having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Both are here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to act that they are the only shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "SECHEP INVESTMENTS HOLDING II S.à r.l.", established and having its registered office in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 139552, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 11th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1735 of the 15th of July 2008,

and that they have taken, through their mandatory, the following resolutions:

First resolution

The company "CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l.", prenamed and represented as said before, hereby transfers one hundred (100) of its B shares with a nominal value of twenty-five Euros (25,- EUR) each to the company "YANWORTH HOLDINGS LTD.", prenamed and represented as said before, who accepts by its mandatory, for the price of two thousand five hundred Euros (2,500.-EUR).

Mr. Udo HESEMANN, company director, residing professionally in L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, acting in his quality as manager of the Company, here represented by Mr. Christian DOSTERT, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it, expressly accepts the above mentioned transfer of shares in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Second resolution

The meeting decides to transform the one hundred (100) B shares, transferred here before, into one hundred (100) A shares.

Third resolution

As a consequence of the foregoing, the six hundred (600) representative shares of the capital of the Company are held as follows:

- 1) The company governed by the laws of Gibraltar "YANWORTH HOLDINGS LTD.", prenamed, five hundred A shares; and
- 2) The company governed by the laws of Luxembourg "CORESTATE INVESTMENTS 1 S.à r.l.", prenamed, one hundred B shares.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by a English version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2008. Relation GRE/2008/3291. — Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008110500/231/110.

(080128209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Compagnie Européenne de Financement C.E.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 1.860.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 août 2007 le mandat du Réviseur d'entreprise indépendant DELOITTE S.A. a été renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008. Par décision de la même assemblée, la décision des Administrateurs du 22 novembre 2006 de coopter Mme Saliha MERINI au conseil d'administration en remplacement de Mme Anja MACKELBERG a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu, viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour COMPAGNIE EUROPEENNE DE FINANCEMENT C.E.F. S.A., Société Anonyme

Experta Luxembourg, Société Anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-President / -

Référence de publication: 2008111165/1017/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2008, réf. LSO-CT05231. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Hanse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 111.753.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008111033/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12244. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

EPG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.779.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2008111034/8864/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12184. - Reçu 105,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Mazars, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 56.248.

—
Le bilan au 31 août 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008111047/1682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11726. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Sea-Invest Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.220.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2008111050/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11651. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Team Gold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 121.156.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008111028/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09213. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080128765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Optis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf.
R.C.S. Luxembourg B 85.575.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, B.P. 351, L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008111029/820/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09210. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080128764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Healthways International, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 113.288.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008111032/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12245. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080128463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Ravago Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 136.280.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52613 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008111437/211/11.

(080129125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

European Resorts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 48.743.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111344/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10008. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Global Offshore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 34.671.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111345/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT09945. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Ravi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.554.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008111346/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10326. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

NABPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.549.

Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 avril 2004, acte publié au Mémorial C no 646 du 24 juin 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NABPP S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008111322/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11514. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Manpower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 28, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 7.055.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour MANPOWER sàrl
Maître Myriam BRUNEL
Mandataire

Référence de publication: 2008111362/2675/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09085. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Fourth German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 131.338.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111363/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT10905. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

IFAM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.807.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111360/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11341. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Tallahassee Finance S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 18.983.

CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Il résulte d'un jugement du 22 mai 2008 rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VIe chambre, siégeant en matière commerciale (le Tribunal) que le Tribunal déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la Société.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION
Maître Francine Ewers
Le liquidateur

Référence de publication: 2008111638/9334/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12387. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Medas Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 130.265.

Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance en date du 28 juillet 2008

Le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 15 juillet 2008, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Medas Corporation S.à r.l.
SGG Corporate Services S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2008111649/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10116. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Fedra, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.012.

Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance en date du 28 juillet 2008

Le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 15 juillet 2008, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fedra
SGG Corporate Services S.A.
Mandataire
Signature

Référence de publication: 2008111650/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Renta Corporacion Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.566.

Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance en date du 28 juillet 2008

Le conseil de gérance a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 15 juillet 2008, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Renta Corporacion Luxembourg
SGG Corporate Services S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008111651/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2008, réf. LSO-CT10157. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Manestan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 83.260.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/08/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008111275/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08581. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Overfin S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 44.587.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008111276/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08566. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Red Capital Market S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 89.473.

Les comptes de clôture au 31 juillet 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008111268/5770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10741. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Vermont Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 18.961.

CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Il résulte d'un jugement du 22 mai 2008 rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VIe chambre, siégeant en matière commerciale (le Tribunal) que le Tribunal déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la Société.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

Maître Franchie Ewers

Le liquidateur

Référence de publication: 2008111639/9334/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12389. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Grass-Roots S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 47.713.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Il résulte d'un jugement du 22 mai 2008 rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale (le Tribunal) que le Tribunal déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la Société.

POUR EXTRAIT ET PUBLICATION

Maître Frank Mausen

Le liquidateur

Référence de publication: 2008111640/9335/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12377. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Bema Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 141.041.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den dreissigsten Juli.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1. Antonietta DI STASI, Angestellte, wohnhaft zu L-5638 Mondorf-les-Bains, 31, rue du Moulin.
2. Jean KAYSER, Angestellter, wohnhaft zu L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker.

Vorbenannte Personen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung BEMA INVEST S.A. gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Bad-Mondorf.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwertung, die Vermietung und die Verwaltung einer oder mehrerer Immobilien ohne kommerzielle Tätigkeiten in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND (31.000,- €) EURO, eingeteilt in ZEHN (10) Aktien mit einem Nominalwert von je DREITAUSENDEINHUNDERT (3.100,- €) EURO, welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien sind Inhaberaktien.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenk Aktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern und im Falle einer Einpersonengesellschaft durch die Unterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitgliedes, sei es durch die Einzelunterschrift derjenigen Person welche vom Verwaltungsrat hierzu bestellt wurde.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten,

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Freitag des Monats Juli jeden Jahres um 16 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2009.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Antonietta DI STASI, vorgeannt, acht Aktien	8
2. Jean KAYSER, vorgeannt, zwei Aktien	<u>2</u>
Total: zehn Aktien	10

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINHUNDREISSIGTAUSEND (31.000,- €) EURO zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Die Komparenten erklären die wirklich Berechtigten des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EINTAUSENDEINHUNDERT (1.100,- €) EURO.

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Bernhard MICHELS, Kaufmann, wohnhaft zu L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, Verwaltungsratsvorsitzende.
- b) Manuela LANG, Angestellte, wohnhaft zu L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.
- c) Antonietta DI STASI, Angestellte, wohnhaft zu L-5638 Mondorf-les-Bains, 31, rue du Moulin.

Zweiter Beschluß

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der Verwaltungsratsmitglieder Bernhard MICHELS und Manuela LANG.

Dritter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

Jean KAYSER, Angestellter, wohnhaft zu L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker.

Vierter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

Fünfter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Sechster Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bad-Mondorf.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenen haben dieselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: DI STASI, KAYSER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 4 août 2008. REM 2008/1028. — Reçu cent cinquante-cinq euros 0,5% = 155,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 25 août 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008110546/218/125.

(080128039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Misterfoxy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler.

R.C.S. Luxembourg B 141.072.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le treize août.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attart.

Ont comparu:

Madame Audrey LEJEUNE, née le 31 décembre 1980 à Amiens (France) numéro de matricule 1980 12 31 465, demeurant à B-6700 ARLON, 26, rue de la Semois, actuellement à B-6700 ARLON, 600, route de Diekirch,

Madame Sandra FAURE, née le 2 octobre 1982 à Amiens (France), numéro de matricule 1982 10 02 543, demeurant à B-6700 ARLON, 600, route de Diekirch,

lesquelles parties ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la vente de produits de toutes sortes par internet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «MISTERFOXY», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Beckerich.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent-vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

Souscription et libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

	Parts
Madame Audrey LEJEUNE	50
Madame Sandra FAURE	50
TOTAL:	100

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille euros (1.000,- euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
2. Sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:

Madame Audrey LEJEUNE, née le 31 décembre 1980 à Amiens (France) numéro de matricule 1980 12 31 465, demeurant à B-6700 ARLON, 26, rue de la Semois, actuellement à B-6700 ARLON, 600, route de Diekirch,

Madame Sandra FAURE, née le 2 octobre 1982 à Amiens (France) 1982 10 02 543, demeurant à B-6700 ARLON, 600, route de Diekirch,

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes les opérations bancaires, par la signature individuelle de chacun des deux gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-8522 BECKERICH, 6, rue Jos Seyler.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure d'après une copie de leur carte d'identité, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lejeune, Faure, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 août 2008, Relation: RED/2008/1015. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €) à 0,50% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 27 août 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2008110867/7851/102.

(080129134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Hovemag A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.943.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mamer, le 01/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008110890/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} août 2008, réf. DSO-CT00004. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080128978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Stodiek Ariane II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 66.604.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire extraordinaire tenue au siège social en date du 20 mai 2008

1) Démission de l'administrateur, et Président du Conseil d'Administration Dr. Bernd KOTTMANN, né le 6 mars 1958 à Unna (Allemagne), demeurant à D-Wachtberg, Pech, Herrenkauler Allee, n ° 6.

2) Nomination de Dr. Harald GUDE, administrateur, né le 15 décembre 1967 à Wuppertal-Elberfeld (Allemagne), demeurant à Fichtestraße 25, 53177 Bonn, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010, en remplacement de Dr. Bernd KOTTMANN.

3) Nomination de Monsieur Bernhard VEITHEN, administrateur, né le 19 août 1963 à Saint-Vith (Belgique), demeurant à Mechelsesteenweg 42, B-3071 Erps-Kwerps jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 20 mai 2008

Il a été décidé à l'unanimité que:

- Monsieur Harald GUDE, administrateur, ayant son domicile privé à Fichtestraße 25, 53177 Bonn sera nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour Stodiek Ariane II. S.A.

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008110589/1261/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Trans Circle, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 35.474.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Juli 2008

Der bisherige Gesellschaftssitz 26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg wird mit Wirkung vom 01. August 2008 verlegt nach

62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg

Luxemburg, den 31. Juli 2008.

Die Versammlung

Unterschrift

Référence de publication: 2008110835/756/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Stodiek Ariane III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 66.605.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire extraordinaire tenue au siège social en date du 20 mai 2008

1) Démission de l'administrateur, et Président du Conseil d'Administration Dr. Bernd KOTTMANN, né le 6 mars 1958 à Unna (Allemagne), demeurant à D-Wachtberg, Pech, Herrenkauler Allee, n° 6.

2) Nomination de Dr. Harald GUDE, administrateur, né le 15 décembre 1967 à Wuppertal-Elberfeld (Allemagne), demeurant à Fichtestraße 25, 53177 Bonn, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010, en remplacement de Dr. Bernd KOTTMANN.

3) Nomination de Monsieur Bernhard VEITHEN, administrateur, né le 19 août 1963 à Saint-Vith (Belgique), demeurant à Mechelsesteenweg 42, B-3071 Erps-Kwerps jusqu'à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social en date du 20 mai 2008

Il a été décidé à l'unanimité que:

- Monsieur Harald GUDE, administrateur, ayant son domicile privé à Fichtestraße 25, 53177 Bonn sera nommé Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Pour avis sincère et conforme
Pour *Stodiek Ariane III. S.A.*
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2008110588/1261/27.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

ML Dom Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 113.005.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 16 juin 2008

En date du 16 juin 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert Barnes de son mandat de gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008;
- de nommer Monsieur Cédric Gabilla, né le 12 novembre 1975 à Abidjan, Côte d'Ivoire, ayant comme adresse professionnelle 2, King Edward Street EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 16 juin 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Steven Glassman,
- Monsieur Cédric Gabilla,
- Monsieur Michel Raffoul.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

ML DOM LUXEMBOURG II S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008110644/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09264. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Dentsply Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 125.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.724.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/07/2008.

Pour *DENTSPLY BENELUX SARL*
FIDALUX S.A.
Le domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2008111225/565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT03887. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.
